38e ANNEE N° 110 — 5 Centimes — SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1898

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

« PETIT BLEU » ET « PETIT DUC »

Il semble bien, à voir ce qui se passe, que rien ne soit plus difficile que de rendre la justice en France.

A peine le Conseil des Ministres a-t-il décidé de procéder à la révision du procès Dreyfus et, par là, de rendre à cette malheureuse affaire son caractère essentiellement et uniquement juridique, que l'on cherche à la reprendre, à la ranimer d'un autre côté.

On ne veut pas que le feu s'éteigne ; il fait vivre trop de gazettes et de gazetiers ! Alors, au lieu de l'apaisement, au lieu du recueillement qui devrait accompagner les hautes œuvres de la justice, nous trouvons une nouvelle procédure introdnite contre le lieutenant-colonel Picquart, et une proclamation de Philippe d'Orléans.

Contre le lieutenant-colonel Picquart, — si les informations sont exactes, on relèverait le fait du *Petit Bleu* Ce « petit bleu » est un des mille incidents dont a fourmillé le procès Zola. En voici l'histoire en peu de mots :

M. le colonel Picquart, alors qu'il était chef du bureau des renseignements, avait reçu, par l'intermédiaire des fournisseurs habituels du bureau, c'est-à-dire, des espions militaires, une carte télégramme, déchirée en menus morceaux, — comme le fameux bordereau — et — comme lui également, — trouvé dans la corbeille à papiers d'un ambassadeur étranger. Le bordereau et le télégramme avaient donc la même origine et cela a été formellement établi au procès de février.

Que fit le colonel ? Il chercha à reconstituer le bleu Au moyen de bandes de papier gommé, collées du côté de l'adresse pour ne pas gêner la lecture de l'intérieur, il rassembla tous les morceaux et rétablit ainsi le télégramme dans sa forme primitive.

Aux débats, la question, on se le rappelle, fut portée, non sur l'authenticité de la pièce qui n'était pas discutée, mais sur le point de savoir si le colonel Picquart n'avait pas demandé à M. Lauth, d'apposer sur l'adresse du télégramme, c'est-à-dire, remarquons-le, sur les bandes de papier gommé le cachet de la poste. M. Picquart riposta, avec logique, qu'une pareille demande eut été sotte de sa part, puisque ce cachet, posé sur des bandes gommées, n'aurait ajouté aucune valeur nouvelle au télégramme et que au contraire, toute la valeur documentaire de cette pièce venait de ce que jamais, elle n'avait été mise à la poste. Attendu que, si la carte avait été à son adresse (Esterhazy) on n'aurait pu la trouver dans le panier de l'ambassadeur, et que c'est d'avoir été trouvée dans ce panier qui faisait toute sa force !

Aujourd'hui, on laisse de côté cette fable ridicule du timbre de la poste, et on soutient que le colonel Picquart a fabriqué le télégramme de toutes pièces, pour perdre Esterhazy.

Un faux du colonel Picquart ?

Ce serait à croire, alors, que lorsqu'on appartient au 2e bureau de l'Etat-Major, il n'y a pas moyen d'échapper à cette manie ; on est suggestionné

Mais passons, la justice, là encore, prononcera.

* * *

Le placard du petit duc est plus négligeable, et mérite bien le dédain profond qui l'a accueilli. Ce jeune prétendant, estimant sans doute que l'armée, la France et toutes nos institutions sont e péril, vient offrir ses services et apporte son veto à la révision. « Nous ne la permettrons pas ! » écrit il dans un sabir mi-français, mi-allemand. Voyez-vous cela ? Philippe d'Orléans, ne permettant pas aux Français de faire, chez eux et entre eux, la besogne qui leur plaît ! C'est à pouffer, vraiment !

Là-dessus, la jeunesse royaliste de France, de se trémousser d'aise et de brandir des colichemardes inoffensives, avec un air guerrier des plus comiques. Boniment que tout cela ! Philippe est un batteur d'estrade, et ses « fidèles » me font l'effet des musiciens que le charlatan juche au-dessus de sa voiture dorée et armoriée. On ne les entend que lorsque le patron a fait un signe, au moment précis où il faut étouffer le cri du patient à qui l'on extrait une molaire ! Mais Philippe n'extrait plus rien à la patrie ; à l'heure où elle payait cinq milliards à la Prusse, son père et ses oncles lui ont soutiré trente millions. Cette opération nous a suffi et nous ne nous y risquerons plus.

Quelque « bébète » que soit le papier du duc d'Orléans, il n'en tente pas moins de raviver la blessure dont nous souffrons, de même que les nouvelles poursuites dont on menace le colonel Pfcquart.

Le plus sage serait de liquider l'affaire Dreyfus vivement, et de laisser de côté les comparses, même s'ils ont commis des fautes. Révisons le procès, et pardonnons à Picquart, s'il le faut, comme à du Paty de Clam, comme à de Pellieux, comme à Mercier ! Terminons-en et renvoyons Kermann d'Orléans à sa Dorothée d'Autriche.

C. R.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'art dans le ménage

La *Revue d'enseignement primaire* (numéro du 4 septembre) contient un article signé « Figaro » où l'auteur examine l'idée ingénieuse, émise par M. Edouard Petit, de faire aux jeunes filles des causeries sur l'embellissement de la maison.

» Il est souvent désagréable de voir combien les plus soigneuses ménagères sont étrangères aux choses de l'art et s'entendent mal à orner le foyer. C'est d'ailleurs une faiblesse que leurs maris partagent amplement avec elles. Et les chromos aux couleurs lourdes et violentes, les bibelots de foires, les meubles mal accordés déparent souvent les intérieurs où se marquent, par ailleurs, l'aisance et la gaieté.

Il y a de ce côté un intéressant effort à tenter. Et d'une façon générale on pourrait enseigner aux jeunes filles que les choses valent moins par elles-mêmes que par l'intention qu'on a de les mettre en beauté. Elles réclament un arrangement ; elles veulent, pour être belles, se trouver en harmonie avec leur logis. Elles ont leur vie propre et leurs caprices qu'il ne faut point tourmenter. Ce tableau, par exemple, semble s'ennuyer au-dessus de la fenêtre. Mettez-le dans un rayon de soleil, il fera tout son effet ...

Mais il faudrait définir la beauté et travailler à l'éducation artistique des femmes.

Elles ont en elles, pour la plupart, comme un sentiment inné de la beauté et de l'élégance. Elles ont surtout, en elles, un idéal d'organisation qui leur est propre et qu'il ne tient qu'à développer dans le sens de la beauté. Voyez une femme arranger les bibelots d'une cheminée. Elle n'obéira point comme les hommes à la loi ridicule de la symétrie. Tout, après son coup de main, paraîtra jeté au hasard et comme tombé du ciel.

L'ensemble cependant pourra fournir à l'œil une impression agréable.

Par cette raison que le beau induit l'âme tout entière, pensée, effort, sensibilité, à s'exercer et à se jouer en quelque sorte de ses forces, il peut avoir une portée morale. Il désintéresse l'homme de ses besoins et de sa personnalité ; il le fait sortir de lui-même et lui offre un agréable point de contact avec les autres hommes. Une âme d'homme ne peut donc que s'attendrir et s'élever dans un intérieur de beauté sincère et voulue. Il y entre aussi comme un intime désir de s'embellir et de s'accorder avec l'organisation harmonieuse des choses qui l'entourent. La bonne humeur, la sympathie et l'espoir devront habiter les logis bien préparés. En fin de compte, pour arriver à la morale, il est habile de prendre le chemin de l'hesthétique.

Aussi considérons-nous comme très intéressante la tentative que l'on prépare. . Tout le monde devra louer les futures causeries de l'art. Il n'est rien qui puisse mieux développer, chez les jeunes filles, les qualités de délicatesse et de sensibilité qui sont en elles. Il n'est rien qui puisse mieux mettre en valeur et en beauté la nature féminine ».

Pour notre part nous trouvons pleines de sens les réflexions de Figaro. Il ne nous reste qu'à exprimer un double vœu : celui de trouver des personnes capables de faire avec une compétence et une autorité suffisantes, les causeries sur l'art dont parle E. Petit et de leur souhaiter bon succès.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Déplacement ministériel

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, ira présider l'une des séances générales du congrès de l'art public qui va s'ouvrir à Bruxelles, et qui réunira les délégués de quarante villes européennes et américaines et d'une centaine de sociétés artistiques de tous les pays.

Interpellation

M. Brunet, député de la Réunion, a écrit à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, une lettre l'avisant qu'il l'interpellerait à la rentrée des Chambres sur les affaires d'Egypte et l'incident de Fashoda.

Promotion

Le lieutenant Chanoine, fils du nouveau ministre de la guerre, détaché hors cadre au Soudan, est promu capitaine.

Le capitaine Chanoine fait partie de la mission Marchand.

L'état-major

La commission de révision a renvoyé la séance qu'elle devait tenir. Cette séance sera d'ailleurs de pure forme, car la commission a arrêté ses conclusions ; ajoutons que, dans les milieux gouvernementaux, on paraît croire, contrairement à ce que dit le *Soir*, que la commission est favorable à la révision. On dit dans les mêmes milieux que M. Brisson ne songe nullement à une convocation anticipée des Chambres.

Un propos de M. Rambaud

M Rambaud, sénateur du Douds, ancien ministre dans le cabinet Méline, parlant dans un banquet donné à Recologne, à l'issue de la réunion du comice d'Audeux, aurait parlé de l'Affaire Dreyfus dans des termes dont *le Petit Comtois* de Besançon, donne l'analyse suivante :

M. Rambaud parle de l'affaire Dreyfus dont le ministère Brisson aurait le tort, selon lui, de faire une affaire politique avec laquelle il veut déconsidérer l'armée ; comme tous les membres du cabinet Méline, *il a connu les faux dont il aurait mieux valu ne rien dire.*

Le Petit Comtois ajoute :

Cette fois M. Tramu (c'est le nouveau député radical de la deuxième circonscription de Besançon) saisit la balle au bond : « — Ah ! dit-il, vous avez connu les faux et n'en avez rien dit et vous avez laissé les coupables en place exercer tranquillement leur petite industrie et en jouir ; j'en prends acte, c'est du propre pour des gens qui se prétendent triés sur le volet. »

Au Cherche-Midi

L'ex-colonel Picquart va quitter la prison confortable de la Santé pour intégrer celle du Cherche-Midi, en attendant son passage devant le deuxième conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris.

M. Picquart en conseil de guerre

Le lieutenant-colonel Foulon, du 4me régiment d'infanterie, a été nommé commissaire spécial du gouvernement et chargé de prendre des réquisitions à l'audience du conseil de guerre devant lequel passera le colonel Picquart.

M. Foulon aura sous ses ordres le commandant Javey, commissaire titulaire du 2me conseil de guerre, qui devient son substitut. Le commandant Javey vient du Mans.

Ce qu'est le « petit bleu »

Depuis le premier procès Zola, beaucoup de nos lecteurs auront sans doute oublié ce qu'est ce « petit bleu » pour lequel le colonel Picquart est déféré au conseil de guerre.

Voici le texte de ce « petit bleu ».

J'attends, avant tout, une explication plus détaillée que celle que vous m'avez donnée, l'autre jour, sur la question en suspens. En conséquence, je vous prie de me la donner par écrit, pour pouvoir juger si je puis continuer mes relations avec la maison R... ou non.

M. le commandant Esterhazy,
27, rue de la Bienfaisance, Paris.

Renforts

Nous apprenons que le gouvernement vient de décider l'envoi d'urgence de nouveaux renforts à la mission Marchand. Ces renforts, qui comprendront une compagnie de tirailleurs sénégalais et un détachement d'artillerie, s'embarqueront avant la fin du mois à Dakar, à destination de Matali.

Dramatique affaire

Ces jours derniers Mme Paulmier se présentait aux bureaux de *la Lanterne* et demandait à parler à M. Millerand. Celui-ci n'y étant pas on l'introduisit auprès de M. Olivier secrétaire de la rédaction ; Mme Paulmier déclarant alors qu'elle ne pourrait attendre plus longtemps pour se faire justice, tira sur M. Oliver six coups de revolver :

M. Olivier a été grièvement blessé. L'article de la *Lanterne* qui a motivé le drame, incriminait la conduite privée de Mme Paulmier

Mme Paulmier a été écrouée au dépôt.

L'auteur de l'article est M. Turot qui « n'a fait allusion, en visant uniquement M. » Paulmier, qu'à des bruits publics dont la » presse de tous les partis, il y a plus d'un » an se faisait l'écho, et, au sujet desquels » M. Paulmier n'a élevé la moindre protes» tation ».

Le Conflit Argentino-Chilien

Situation aggravée

Le correspondant du *Times* à Santiago du Chili se dit en mesure de démentir divers bruits qui ont couru au sujet du réglement de la question des frontières argentino-chiliennes. Il ajoute que le ministre argentin n'a pas encore accepté la proposition du gouvernement chilien de soumettre à l'arbitrage de l'Angleterre toutes les difficultés relatives à ce réglement de frontières.

Un emprunt espagnol

Une dépêche de Madrid au *Standard*, dit qu'aussitôt que le traité de paix sera signé, l'Espagne demandera à la maison Rothschild un emprunt de quatre ou cinq millions de livres sterling. L'intérêt de cet emprunt sera garanti par le revenu de ses mines de mercure d'Almaden.

Curieuse expérience

Le *Petit-Bleu* donne des détails sur une très curieuse expérience de navigation aérienne tentée au Jardin d'acclimatation, avec un aérostat contenant un moteur à pétrole actionnant une hélice et muni d'un ballonnet compensateur.

L'aérostat a évolué à hauteur de cent mètres environ, puis s'est dirigé vers le bois de Boulogne en tournoyant sur lui-même.

Ce très intéressant essai a dû être suspendu bientôt en raison du mauvais fonctionnement de la pompe à air servant à gonfler le ballon et le compensateur. L'aérostat ayant perdu sa rigidité, l'aéronaute a dû descendre. L'atterrissage se fit, sans accident.

De nouvelles expériences auront lieu bientôt avec un nouveau moteur à pétrole à la fois plus léger et plus puissant.

Nouveau Complot Anarchiste contre le Roi de Portugal

Le gouvernement portugais a été avisé dernièrement qu'un complot anarchiste était tramé contre la vie du roi, mais il a été impossible à la police d'obtenir des renseignements plus complets sur les projets des assassins.

Duel de femmes

Deux chiffonnières de Paris s'étant prises de querelle, dicidèrent de se battre en duel avec les crochets qui leur servent dans leur profession. Accompagnées de plusieurs témoins, les deux femmes se rendirent rue de la Parcheminerie, très étroite et très sombre, et là, mettant hotte et corsage à terre, elles se placèrent face à face, à demi nues et tenant en main leur terrible crochet de fer.

Le combat, aussitôt engagé, fut bref, mais atroce.

L'une avait saisi son adversaire à la gorge et lui labourait la poitrine et le visage de la pointe aiguë de son arme.

Aux cris de la blessée, qui gisait à terre le crâne ouvert, des gardiens de la paix accoururent et séparèrent les deux viragos.

La blessée a été transportée à la Pitié, tandis que son adversaire était conduite au Dépôt.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement de cantonniers

Par décision de M. Héli-Devals, préfet du Lot, les cantonniers dont les noms suivent, frappés sous l'administration du préfet Rousset, ont été réintégrés dans leur ancien poste :

MM. Frédéric Salès, de Bagnac à Viazac ; Pierre Lacombe, de la Milliade, commune de Lacapelle-Marival, à Bagnac ; Calixte Villiès, de Saint-Martin-Labouval à Mayrinhac-Lentour ; Julien Brascou, de Mayrinhac-Lentour à Glanes ; Jean Gouzou, de Blanchard, commune de Glanes, à Sousceyrac ; Bernard Canal, de Sousceyrac à Montredon ; Antoine Rives, de Montredon à Labathude ; Jean Asfaux, de Comiac à Asfaux, commune de Sousceyrac ; Pierre Lacam, d'Asfaux à Comiac.

Sur la proposition de M. l'ingénieur en chef, M. le préfet a nommé MM. Philippe Barrès, de Pern à Lavitarelle (Castelnau) ; Jean Laberthie, de Lavitarelle (Castelnau) à Pern ; Auguste Lespinasse, de Viazac à Camburat ; Pierre Napoléon, de Rouquayroux à la Bigonie (Béduer).

***

Tous les républicains du département se réjouiront avec nous de cet acte de justice et de réparation. On se rappelle que M. Rousset, notre ancien préfet, n'avait reculé devant aucune mesure arbitraire pour réussir dans ses desseins antidémocratiques. Il avait déplacé, révoqué, cantonniers, instituteurs ; son successeur, le sympathique M. Devals, a réparé toutes ces injustices.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations et nos remerciements.

Mouvement du personnel enseignant

Sont nommés :

Mme Martin, de Cras à Larroque-des-Arcs.

Mme Ferrié, du Bastid à Cras.

Mlle Calmon, institutrice suppléante à Cahors, est nommée titulaire au Bastid.

Mlle Pignères, institutrice adjointe titulaire a Cahors, est nommée suppléante départementale à Cahors.

Mlle Castelnau, institutrice titulaire à Luzech, est nommée adjointe à Cahors.

Mme Soulié, de Thédirac à Catus.

Mme Barel, de Thédirac (école de garçons) à Thédirac.

M. Grangier, de Reilhaguet à Thédirac.

M. Jardel, de Saillac à Reilhaguet.

M. Pégourié, de Livernon à Saillac.

M. Maurel, directeur à Prayssac, est nommé instituteur à Livernon.

M. Gipoulou, de Puy-l'Evêque, est nommé directeur à Prayssac.

Mme Lacombe, de Douelle à St-Vincent.

M. Laval, de Felzins à Gorses.

M. Agelou, de Couzou à Felzins.

M. Lamothe, de Montredon à Couzou.

M. Vaurs, d'Espeyroux à Montredon.

M. Lamothe, de Gorses à Espeyroux.

M. Pachins, directeur à Cajarc, est nommé à Bagnac.

M. Loudes, de Limogne, est nommé directeur à Cajarc.

M. Fric, directeur à Bagnac, est nommé instituteur à Limogne.

M. Rigouste, de Prendeignes à Saint-Caprais.

M. Cavanié, de Sainte-Croix à Prendeignes.

M. Tarisse, de St-Caprais à Ste-Croix.

Mlle Balaret, de Brouelle au Boulvé.

Mme Batut, de St-Félix à St-Aureil.

Mlle Dournes, de Murel à St-Félix.

Mme Guirlande, de Linac à Murel.

Mme Carrayrou, de Cuzac à Laborie.

Mme Nespoulous, de Calvignac à Cuzac.

Mme Rigoula, institutrice titulaire à Nadaillac, est nommée adjointe à Gramat.

Mme Roudier, de Montcabrier à Nadaillac.

Mme Jardel, de Saillac à Reilhaguet.

Mme Valadié, de Creysse à Lafontade.

Mlle Malbec, de Montcuq à Thémines.

Mlle Fontenille, de Lanzac à Léobard.

Mme Ducout, de Cardaillac à St-Martin-de-Vers (école laïcisée).

Mme Bonnet, de Ladirat à Benneviole.

Mlle Capsal, de Linars à Terrou.

***

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 22 septembre 1898, sont nommés instituteurs stagiaires :

Mlle Bonifacy, de Catus à Luzech, adjointe.

M. Girard, de Douelle à Puy-l'Evêque, adjoint.

M. Nadal, de Lauresses à Douelle, adj.

M. Maniol, de Figeac à Lauresses, adj.

M. Desplat (ancien élève-maître), à Figeac, adjoint.

Mme Nadal, de Lauresses, adjointe, à Douelle, directrice.

Mme Puéchal, de Gledines (Sousceyrac) à Lauresses, adjointe.

M. Guittard, de Gourdon à Montfaucon, adjoint.

M. Roques, de Gramat à Gourdon, adjoint.

M. Fabre, de Montfaucon à Gramat, adjoint.

Mlle Bouscary, de St-Aureil (Castelnau) à Brouelle (Maxou).

Mlle Salgues, de Laborie (Preindeignes) à Lissac.

Mlle Lacam (élève-maîtresse), à Calvignac.

Mlle Grangié, de Gramat adjointe, aux Junies (école laïcisée).

Mlle Robert, (élève-maîtresse), à Montcabrier, adjointe.

Mlle Vassal, de Laramière à Saillac.

Mlle Rouffi (élève-maîtresse), à Laramière.

Mlle Melchior (élève-maîtresse), à Lachapelle-Auzac (Reyrevignes).

Mlle Coulon (élève-maîtresse), à Creysse.

Mlle Cépède (élève-maîtresse), à Leyme.

Mlle Mespoulhié, de St-Céré à Carennac (école laïcisée).

Mlle Cassaing (élève-maîtresse), à Montcuq, adjointe.

Mlle Fontanel, de Figeac adjointe, à Linars (Concorès).

Mlle Mondy (élève-maîtresse), à Montcléra (école laïcisée).

M. Soulié, de St-Pierre-Quiberon (Morbihan) à Espédaillac (adjoint), par permutation avec M. Laval.

Contributions Indirectes

Par arrêté préfectoral du 23 septembre courant, ont été nommés surnuméraires des contributions Indirectes dans le département :

MM. Joseph-Camile Andrieux, actuellement surnuméraire dans le département de la Creuse ; Paul-Célestin-Octave Raymond Boisset, actuellement surnuméraire dans le département de la Dordogne ; Pierre-André Murat, actuellement surnuméraire du département de Seine-et-Oise ; Gustave-Géraud-Cyprien Serrurier, domicilié à Castelfranc, candidat reconnu admissible à la suite du concours de 1897, en remplacement de M. Cellier promu Commis.

Concours

Un concours sera ouvert le 5 décembre prochain, pour trois places d'auditeur de 2e classe au conseil d'Etat.

Voir en 4e page la suite de nos deux feuilletons.

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 25 septembre

Le Conseil municipal s'est réuni hier, en séance extraordinaire, pour s'occuper de la protestation des commerçants de la ville, relative à la location du magasin du rez-de-chaussée de la bibliothèque municipale.

La séance est ouverte à 9 heures.

15 conseillers seulement sont présents :

MM. Costes, Parazines, Guiraudies, Ausset, Brunies, Talou, Vincent, Clary, Bousquet, Besse, Delfour, Périès, Caviole, Cagnac et Magne.

M. Brunies est désigné comme secrétaire.

M. le maire expose la situation. Il rappelle que lundi dernier, il a reçu la visite de plusieurs commerçants de Cahors, à la tête desquels se trouvaient les membres du tribunal de commerce. Ces messieurs déclarèrent au maire, que la décision du Conseil municipal était préjudiciable aux intérêts du commerce local : de grands magasins généraux devant se mettre sur les rangs pour l'adjudication et vraisemblablement être déclarés adjudicataires. Les délégués des commerçants de Cahors, demandaient au maire d'abandonner ce projet d'adjudication

M. le maire leur fit remarquer que cette démarche était bien tardive et que d'autre part, le Conseil comptait sur le prix de cette location pour gager l'emprunt fait par la ville. Il demanda néammoins aux commerçants de coucher leurs réclamations par écrit.

Le lendemain, M. le Maire reçut la pétition que tout le monde connaît. A la suite de cette pétition, le Conseil convoqué en réunion privée, chargea son maire et 3 conseillers de faire la proposition suivante aux commerçants :

Le projet d'adjudication sera abandonné, mais le syndicat des commerçants cadurciens louera le local en question pour une durée de 18 ans au prix de 3,000 fr. par an

Une réunion des pétitionnaires eut lieu le lendemain. La proposition du Conseil, jugée trop onéreuse, fut repoussée et on vota l'ordre du jour suivant :

« Les négociants de la ville de Cahors, réunis en assemblée générale à l hôtel de ville de Cahors, le mercredi 21 septembre 1898, persistent dans les justes observations présentées à la municipalité dans la pétition qu'ils lui ont adressée.

« Ils ne peuvent accepter les lourdes charges qu'on leur propose, à savoir : prendre en location les magasins du rez-de-chaussée de la bibliothèque et subvenir aux frais d'aménagement des magasins

« Ils regrettent vivement que la municipalité, pour un revenu dont elle s'est créé le besoin, sacrifie le commerce cadurcien à des sociétés financières étrangères.

« En outre, les négociants de Cahors réunis chargent leur bureau de présenter à M. le préfet, une pétition en remise d'adjudication et par la même voie, et par les mêmes moyens d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique, une demande en utilité d'autorisation de mise en adjudication. »

Voilà, messieurs, conclut le maire, où en est la question, le Conseil doit décider s'il y a lieu de procéder à l'adjudication ou s'il y a lieu de l'ajourner.

M. le docteur Ausset demande la parole. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant, ordre du jour arrêté et voté dans la réunion privée tenue le matin.

« Le maire sera autorisé à traiter, de gré à gré, suivant les clauses du cahier des charges, pour le bail du local qui est situé au-dessous de la bibliothèque, à la condition que le locataire soit un commerçant de Cahors et que le prix du bail soit au moins de 3,000 fr. Le maire pourra traiter de gré à gré jusqu'au 4 octobre prochain. Passé cette époque, si cette tentative n'a pas abouti, le local sera soumis à une nouvelle adjudication qui aura lieu vingt jours après, c'est-à-dire le 24 octobre ».

M. Cagnac dit que ce renvoi au 24 octobre offre plusieurs inconvénients.

L'adjudicataire devant payer les 3,000 fr. à partir du 1er janvier prochain, tiendra évidemment à avoir le local prêt pour cette époque. Or le temps matériel lui fera absolument défaut pour cela. La pétition, dit-il, aurait pu être adressée au maire plus tôt. En tout cas, au nom d'un groupe d'ouvriers, il prétend défendre les intérêts des consommateurs qui sont aussi précieux que ceux des négociants et il demande à ce qu'on passe outre à l'adjudication.

Le public manifestant, M. le Maire menace de faire évacuer la salle.

M. Magne dit que, contrairement à ce qu'affirme M. Cagnac, le temps matériel ne fera pas défaut aux ouvriers pour mettre le local en état. Si on n'a pas assez de deux ouvriers on en prendra dix... comme il le fait chez lui.

La salle, préparée, évidemment sympathique aux déclarations de M. l'abbé Magne, applaudit. Pour la seconde fois, M. le Maire menace de faire évacuer la salle.

La proposition arrêtée dans la réunion privée du matin, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Cagnac.

M. Guiraudies demande à ce que le bureau d'adjudication soit autorisé, si c'est nécessaire, à baisser la mise à prix.

Après discussion, cette proposition est ajournée. Le Conseil municipal l'examinera dans une nouvelle réunion, avant le jour de l'adjudication, si cette adjudication doit avoir lieu.

Avis favorable est ensuite donné à deux demandes d'exemption pour la période des 13 jours ; la séance est levée.

Hôpital-Hospice de Cahors. — Maternité

L'administration de l'Hospice de Cahors vient de faire construire une Maternité en rapport avec les exigences de l'hygiène moderne.

Toutes les conditions de salubrité que réclame un service d'accouchement ont été scrupuleusement observées.

Les femmes ou filles enceintes seront reçues à la Maternité aux conditions suivantes :

1° Malades indigentes

La loi du 15 juillet 1893 ayant assimilé les femmes en couches aux malades ordinaires, ces dernières seront admises à la Maternité sur la présentation d'un certificat médical visé par le Maire, président du bureau d'assistance, de la commune du domicile de secours.

Dans ce cas, les frais de traitement seront supportés par la commune et le département dans les proportions du barême dressé par le Conseil général (Voir le *Recueil des actes administratifs de la Préfecture.* — Année 1894, n° 21).

Le prix de la journée de traitement est fixé à 1 fr. 75.

2° Malades payantes

Le prix de journée des femmes ou filles enceintes admises à leurs frais à la Maternité est fixé à :

1° Dans la salle commune : 2 fr. 50 par jour plus 0 fr. 75 par jour pour le nouveau-né.

2° En chambre particulière : 5 francs par jour plus 0 fr. 75 par jour pour le nouveau-né.

La Layette sera fournie par l'Etablissement au prix de 13 fr. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Econome de l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Montre perdue

Ces jours derniers une montre en argent a été perdue sur la voie publique.

Prière de la rapporter au bureau de police.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 24 septembre 1898

Naissances

Clerc, Ernestine-Jeanue, Boulevard Gambetta, 103.

Guignes, René, rue des Trois Baudus, 4

Mariages

Sabrié, Paul-Auguste, employé des Postes et Delpech, Marguerite, sans profession

Décès

Laur, Antoine, ancien maréchal-ferrant, 97 ans, Boulevard Gambetta.

Flaguac, Abel, garçon coiffeur, 16 ans, à l'hospice.

Lachaise, Rosalie, modiste, épouse Valéry, 55 ans, rue Brives 39.

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — *Fête enfantine.* — Dimanche 25 septembre, nos enfants, profitant du loisir des vacances, célèbreront leur fête locale

Samedi 24, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie ; à 8 heures du soir, arrivée de la musique, réception par tous les enfants d'Albas

La journée du dimanche nous promet des merveilles. Tous les amusements divers et les jeux nombreux exécutés dans le courant de la journée, seront réservés exclusivement aux enfants.

A 2 heures, jeu de la poêle ; à 2 heures 1/2 courses aux cerceaux ; à 3 heures, jeu de la cruche.

L'ouverture du bal aura lieu à 4 heures, par une grande polka, dansée par tous les enfants de la localité.

A 9 heures, départ du ballon *Jeune France* et grand feu d'artifice.

CAILLAC. — Nous apprenons qu'à propos des élections de dimanche dernier, une protestation vient d'être adressée à la préfecture.

Nous l'apprécierons mardi prochain.

CATUS. — *Foire du 22 septembre.* — Beaucoup de monde et pas mal de transactions ont caractérisé notre foire. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 28 à 30 fr. le quintal, poids vifs ; bœufs d'attelage adultes, de 350 à 700 fr. la paire ; bouvillons, 150 à 300 fr. la paire ; moutons gras, 0 fr. 60 le kilo, poids vif ; moutons antenais du Causse, 20 à 25 fr. pièce ; agneaux, 12 à 20 fr., selon qualité ; porcs gras, 40 fr. le quintal, poids mort ; nourrains, 12 à 15 fr. pièce.

Halle aux grains. — Blé 17 à 18 fr. ; maïs, 11 fr 50 ; avoine, 6 fr. 50 ; esparcette, 7 fr. 50 ; pommes de terre, 4 fr. 50, le tout le sac de 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 60 ; poulets de grains, 0 fr. 70 ; lapins, 0 fr. 30 ; canards, 0 fr. 55, la livre ; oies adultes, 8 à 9 fr. la paire.

Lièvres, 4 à 5 fr. ; perdreaux, 1 fr pièce.,

Le marché de la laine, bien approvisionné, a eu peu d'entrain. La laine bonne qualité valait 0 fr. 50 la livre, et la commune, 0 fr. 45.

— *Société de secours mutuels.* — M. Baldy Emile, Président sortant, a été réélu, dimanche dernier, par 48 voix sur 62 votants.

Arrondissement de Figeac

ST-PIERRE-TOIRAC. — *Un maire modèle.*

Vraiment M. Devic est un homme étonnant ; il crie bien haut ses sentiments de tolérance et tous ses actes prouvent qu'il est un petit tyran.

Nous nous sommes déjà occupés de lui ; nous avons parlé d'une certaine adjudication qui a dû édifier nos lecteurs sur notre adversaire politique.

Voici un autre fait au sujet duquel nous demanderions encore à M. Devic quelques explications.

Le vendredi 6 mai 1898, divers électeurs se sont présentés à la mairie pour prendre communication de la liste électorale. Ils se sont adressés au garde-champêtre. Celui-ci le jour indiqué, à 9 heures du matin est allé chez le maire qui a déclaré devoir donner communication de la liste le lendemain matin de 9 à 10 heures à la mairie.

Le lendemain, à l'heure convenue, les électeurs se sont rendus à la mairie, mais ils ont trouvé porte-close. Deux d'entre eux sont allés chez M. Devic qui, paraît-il, a refusé de donner la communication demandée.

N'y aurait-il pas une sanction à ces actes tyranniques ? Le régne de l'arbitraire est passé aujourd'hui et nous osons espérer que l'administration républicaine saura imposer à M. Devic, comme à tout le monde, l'observation de la loi.

Sans doute M. le maire de Toirac menace tout le monde de sa colère ; mais sa fureur ne saurait intimider ceux qui le connaissent et qui le prennent à juste titre — si nous voulions imiter son style imagé — « pour un poulet rachitique voulant jouer au coq. »

SABADEL (Latronquière). — Il sera procédé, le samedi 8 octobre à 2 heures de l'après-midi, à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication des travaux de construction d'une école de filles.

La dépense est évaluée à 9,000 fr. 20.

Somme à valoir pour cas imprévus : 884 fr. 80.

Cautionnement en argent : 400 fr.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — Nous avons annoncé depuis longtemps que des fêtes admirables auront lieu à Souillac à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée à la mémoire de l'amiral de Verninac.

Voici le programme de ces fêtes.

Samedi 1er octobre. — A 8 h. du soir salves d'artillerie. A 9 h., retraite aux flambeaux par la Fanfare municipale.

Dimanche 2 octobre. — A 6 h., salves d'artillerie. De 6 h. à 7 h. 1/2, pavoisement des édifices communaux, de la voie publique et des promenades. A 8 h., distribution de secours aux indigents A 9 h., formation à la mairie, du cortège chargé de se rendre à la gare pour recevoir MM. les ministres. A 10 h., arrivée du train ministériel. A 11 h., receptions à l'hôtel de ville. A midi, banquet offert à MM. les ministres et à M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre. A 1 h., ouverture de la fête foraine et du bal champêtre. Nombreux divertissements. A 2 h. 1/2, inauguration de la statue avec le concours d'une musique militaire, A 4 h., grande cavalcade, chars de la Dordogne, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Bébés, de la Musique, etc. Bataille de fleurs et de confetti. De 5 h. à 6 h, grand concert sur les promenades.

Fête de nuit. — A 8 h., illuminations féériques avec projections à la lumière électrique, feux de Bengale, etc. A 10 h, sur le champ de foire, brillant feu d'artifice avec pièces allégoriques. Ascension de ballons. A 10 h. 1/2, retraite aux flambeaux Bal de nuit.

Lundi 3 octobre. — De 8 h. à 11 h., jeux divers sur plusieurs points de la ville. De 2 h., à 4 h., courses vélocipédiques. A 5 h., distribution des prix aux vainqueurs des courses.

Des trains spéciaux seront organisés par la compagnie d'Orléans ; l'horaire en sera prochainement publié.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a encore manifesté des dispositions peu favorables, les ventes ne rencontrant pas de contre-parties suffisantes, n'ont pas permis de conserver les cours pratiqués hier en clôture.

Notre 3 0/0 qui finissait hier à 102,55 a débuté à 102,40 pour finir à 102,27 ; après bourse quelques réalisations de bénéfices ont relevé les cours à 102,35. Le 3 1/2 0/0 a baissé de 15 centimes à 105,80 et l'Amortissable de 10 centimes à 101,67.

La Banque de France à 3560 n'a pas varié.

Le Crédit Lyonnais ferme à 871 ; le Comptoir National d'Escompte à 581 ; la Société Générale à 550 ; la Banque spéciale des valeurs industrielles se négocie activement à 200 fr.

Le Suez a baissé de 22 fr. à 3672.

Les Chemins Français clôturent : le Lyon à 1935, le Nord à 2132, l'Orléans à 1890.

La tenue des fonds étrangers s'est ressentie de la lourdeur de nos rentes : l'Italien reste à 92,40 ; l'Extérieure à 43,45 ; le Turc a baissé de 10 centimes à 22,37 ; la Banque Ottomane à 547 a baissé de 1 fr. ; le Portugais cote 22,87 dernier cours ; le Russe 3 0/0 1891 a baissé de 10 centimes à 96,82.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1898 2 0/0 se traitent à 434,75.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours d'animaux de la race limousine et foire à Limoges

28-29 SEPTEMBRE 1898

A l'occasion du concours d'animaux reproducteurs de la race limousine, et de la foire qui auront lieu à Limoges les Mercredi 28 et Jeudi 29 septembre 1898, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 29 septembre, les billets aller et retour qui auront été délivrés pour Limoges, aux conditions du § 2 de son Tarif spécial G. V. n° 2, les mardi 27 et mercredi 28 septembre inclus, à toutes les gares et stations des lignes et sections ci après, savoir :

De Châteauroux à Périgueux ; de Limoges à Poitiers, par Bersac et par Bellac ; de Montmorillon à la Trimouille ; de Limoges à Angoulême ; de Roumazières-Loubert à Confolens ; de Saillat-Chassenon à Bussière-Galant ; de Thiviers à Javerlhac ; de Nexon à Brive ; de Limoges à Tulle ; de Limoges à Clermont-Ferrand ; d'Eyguerandes Merlines à Largnac ; de St-Sulpice Laurière à Busseau-d'Alun et à Lavaveix-les-Mines ; de Vieilleville à Bourganeuf ; de St-Sébastien à Guéret.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, **Bons Panama** etc.) ; — **Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair** et les risques de non-vérification des tirages ; — **Transports de fonds** (France et Etranger) ; — **Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.**

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

55 bureaux à Paris et dans la banlieue, 230 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DU LOT

AVIS AU PUBLIC

Fourniture de Fourrages à faire à la Gendarmerie

Le Dimanche 9 octobre 1898, à 2 heures de l'après-midi, un concours aura lieu, à la caserne de gendarmerie, à CAHORS, pour la fourniture des fourrages à la ration à effectuer, du 1er novembre 1898 au 31 octobre 1899, aux brigades de gendarmerie désignées ci-après, savoir :

Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus, Montcuq, Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc, Bretenoux, Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Ces marchés seront dispensés de la formalité de l'enregistrement et les entrepreneurs n'auront pas de cautionnement à fournir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

Ces soumissions pourront être adressées par lettres recommandées à M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie de gendarmerie de Cahors La suscription de ces lettres devra indiquer qu'elles contiennent des soumissions.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges qui se trouve déposé au bureau des chefs des brigades désignées ci dessus, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le chef d'Escadron, Président du Conseil d'administration.
LARNAUDIE.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguie, des échatillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

nts et Dentiers livrés en 48 heures.

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

Depuis le 15 septembre. ce café est tenu par M. JACQUES LASSUS du **CAFÉ RICHELIEU**.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public que depuis le 15 septembre il a pris la direction du **CAFÉ RICHELIEU**.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1re marque. — Service irréprochable.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H G, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

IV

Quelques minutes se passèrent, terribles, interminables.

Edgar de Cordouan, ramassé dans sa cachette, séparée de la chambre à coucher qu'il venait de quitter, par toute la longeur du couloir et du cabinet de toilette, qui était vaste, comme nous l'avons dit, perdu dans les ténèbres, n'osait ni remuer, ni sortir, ne se rendant pas bien compte de la nature du cri qu'il avait entendu et de l'endroit d'où il était parti.

Au premier abord, le jeune homme avait cru reconnaître la voix de sa maîtresse, cette voix lui avait paru sortir de la chambre à coucher ; mais, en réfléchissant, il pensa qu'il s'était trompé ; il l'espéra.

Pourquoi Delphine aurait-elle poussé ce cri étrange, aigu, qui n'avait rien d'humain ?

Il se rassura un peu, mais néamoins son cœur battait fort... et une sueur glacée avait mouillé ses tempes...

L'oreille tendue dans l'ouverture du placard, il tâchait de percevoir un mouvement, un bruit de voix qui lui indiquât la présence d'un être vivant dans la maison...

Rien...

Il n'entendait plus rien...

Il essaya de quitter doucement sa cachette et d'aller jusqu'à la chambre à coucher, pour se rendre compte de ce qui se passait, mais Delphine avait refermé la porte sur lui. Il ne pouvait la forcer sans faire beaucoup de bruit, sans perdre son ancienne maîtresse, s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire et si le nouvel amant était là...

Pendant que le pauvre Edgar restait ainsi perplexe, très embarrasé, ne sachant ce qu'il devait faire et fort ennuyé de se sentir emprisonné là-dedans sans prévoir quand il serait délivré, il entendit trois coups secs frappés distinctement à la porte de la chambre.

On ne répondit pas.

Une voix dont le timbre paraissait rude appela alors :

— Delphine ! Delphine !

Même silence.

La voix reprit avec une nuance d'impatience :

— Ouvre ! c'est moi, Fernandez !

Rien ne bougea dans la chambre, et la terreur s'empara de nouveau d'Egar.

Si Delphine ne répondait pas, c'était donc elle qu'il avait entendue ?

Une pâleur soudaine l'envahit.

— S'il lui était arrivé malheur ?... Si elle était morte ?

Il allait enfoncer la porte du placard, sortir, quoi qu'il arrivât, quand il entendit la voix crier avec un accent très prononcé :

Ah ! coquine ! Nous allons voir !...

Puis la porte, forcée, s'ouvrit avec fracas

L'homme entra.

Mais à peine avait-il fait un pas dans la pièce qu'il se mit à pousser des cris de terreur...

— A l'aide ! à l'aide ! au secours ! on a assassiné Delphine !

Et Edgard l'entendit qui se précipitait dehors en criant toujours.

Le jeune homme resta un moment immobile, comme pétrifié, le sang glacé, les cheveux hérissés d'horreur.

Assassiné Delphine ! Qui ? Comment ?

Quand ? Pendant qu'il était-là ? Dans ces quelques minutes ?

D'un coup d'épaule vigoureux, il enfonça la porte mince du placard et se précipita dans la chambre à coucher.

Delphine était étendue sur le tapis inanimée, les vêtements tachés de larges plaques de sang, la face livide.

La clarté blonde des bougies l'éclairait et mettait des étoiles sur ses bijoux, restés à ses oreilles et à ses poignets.

Edgar n'en pouvait revenir.

Quelques minutes auparavant, elle plaisantait et riait avec lui. Elle était pleine de vie. Et maintenant...

Il se pencha.

Elle était encore chaude.

Si elle n'était pas morte ?

Il l'appela, chercha à la ranimer.

Peine perdue.

La poitrine était traversée par une plaie béante, horrible, d'où le sang s'était échappé à gros bouillons.

Pourquoi l'avait-on tuée ?

Et quel était le misérable ?

Il était donc venu quelqu'un ? le premier sans doute ; celui dont les pas l'avait fait fuir. Il était parti, maintenant. Comment le rattraper ?

Le jeune homme était violemment ému.

Mille pensées se croisaient dans son cerveau à l'aspect de ce cadavre sanglant.

Au dehors, un mouvement commençait à se faire.

Les habitants éveillés par les cris de Fernandez, allaient envahir la maison.

La justice viendrait.

On l'interrogerait, on lui demanderait des renseignements.

A cette pensée, Edgar se sentit pris d'une peur ; se trouver mêlé à une semblable affaire, quelques jours avant son mariage !...

Delphine était morte. Il allait fuir avant qu'on ne le vit.

Il chercha son chapeau, que Delphine avait caché sous un meuble, dans la précipitation de la fuite, puis sa canne.

La canne était restée sur le canapé.

Il la prit.

Il eut un mouvement de stupeur terrifiée.

La lame était tirée.

A suivre.)

FEUILLETON DU Journal du « Lot » 2

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

I

DEUX VOYAGEURS

Jugez si les « citoyens voyageurs » se firent prier pour se rendre à l'invitation du conducteur ! Avec un empressement égal, ils émergèrent — celui-ci de la calèche et celui-là du cabriolet.

— Sacrodieux ! s'écria le premier en touchant le sol, encore un tour de poêle, et j'étais frit comme un goujon ! Pas moyen seulement de se retourner quand on est cuit, confit, rissolé d'un côté ! On croirait que cette satanée boite n'a été fabriquée que pour des fantassins !

Le second interpella Coliche.

— Mon ami, descendez ma valise, je vous prie. C'est ici que je dois m'arrêter.

En ce moment apparaissait au seuil du bâtiment qui confinait à l'écurie un personnage vêtu de blanc, — veste de bassin et bonnet de coton, — selon l'usage des sacrificateurs de tous les âges et de tous les pays, lequel plumait une volaille grasse avec des gestes plein d'ampleur et de majesté. En entendant l'ordre donné par le voyageur au conducteur, ce personnage interrompit son importante opération, et soulevant son couvre-chef :

— Le citoyen me fera-t-il l'honneur de passer la nuit chez moi ? demanda t-il avec une civilité digne :

Puis, sans attendre une réponse ;

— Je puis, poursuivit-il, mettre à la disposition du citoyen les appartements qu'occupait le ci-devant roi de Pologne quand il daignait coucher en mon établissement ; car tel que j'ai la satisfaction de vous présenter mes devoirs, je suis Antoine Renaudot, maître de cet hôtel et ex-officier attaché à la feu maison de Lorraine...

Maître Antoine Renaudot avait jadis tourné la broche à Lunéville, dans les cuisines du château, ce dont il exhibait pour déclarer à tout venant qu'il « *sortait de la bouche* » de la cour, et pour affecter une tenue, des manières et un langage que, si nous ne redoutions de commettre un anachronisme, nous qualifierons volontiers de *prud'hommiens*.

En l'écoutant, le voyageur avait sourit légèrement.

— Grand merci de l'offre, fit-il, mais je ne saurais l'accepter. Outre que je me juge un peu trop mince hobereau pour succéder au bon Stanislas dans le *buen retiro* que vous me proposez, j'ai besoin de continuer ma route sans retard, et, pour le faire, je compte profiter de la fraîcheur du soir...

— Je le regrette pour moi et pour le citoyen : il ne trouvera pas à dix lieues à la ronde des lits comparables aux miens.

— J'en suis convaincu, maître, et vous en félicite. Toutefois, en attendant qu'une autre occasion me permette de les apprécier, je vous serai obligé de me procurer des chevaux, une carriole et un guide pour me conduire où j'ai l'intention d'aller.

— Rien de plus aisé. A vos ordres. Le citoyen va sur Ambervilliers, sur Neufchâteau ou sur Mirecourt ?

— Sur Mirecourt d'abord et puis plus loin.

— Ah !

— Dans la direction de Vittel...

— Oh !

Le premier des monosyllabes lancés par Antoine Renaudot était une exclamation d'inquiétude soudaine. Le second prit entre ses lèvres le double accent de la stupéfaction et de l'effroi...

Il y eut une minute de silence, après laquelle le gâte-sauce émérite de la cour de Lorraine reprit d'une voix altérée :

— *Meshuy !* j'ai mal entendu. Dans la direction de Vittel ! Allons donc ! Ca n'est pas possible !

— Mais si, parbleu ! mon hote, vous avez parfaitement compris : c'est dans les environ de Vittel que je vais. Pourquoi semblez-vous en douter, et d'où vient votre étonnement.

Pendant cet échange de répliques, l'ex-marmiton de Stanislas s'était remis machinalement à la volaille, l'affirmation nette et précise de son interlocuteur le médusa si complètement, qu'il oublia de détacher du corps de la volaille la pincée de plumes qu'il tenait entre le pouce et l'index...

En même temps, les palefreniers qui achevaient de débrider l'attelage de la patache cessèrent brusquement toute besogne pour examiner le voyageur avec une curiosité pleine de pitié, et pour se communiquer les réflexions suivantes :

— Encore un dont l'affaire est claire !

— Comme les autres, quoi !

— Ni vu, ni connu, j't'embrouille ! Bernique ! Consfisqué ! Plus personne !

Le conducteur Coliche appuya sentencieusement :

— Toujours l'histoire de ma grand'mère : les frères du petit poucet qui cognent à la porte de l'Ogre.

Et deux servantes, dont la face rougeaude et le chignon embrousaillé sortaient d'une des fenêtres du rez-de-chaussée de l'auberge, modulèrent d'un ton plaintif :

— Pauvre jeune homme !

— C'est dommage !

Le « pauvre jeune homme » écoutait et regardait avec une surprise croissante :

— Ah ça ! fit-il en s'adressant à Renaudot. vous allez m'expliquer, j'espère, ce que signifie le trouble de ces braves gens — et le vôtre ?

L'hôtellier ouvrit la bouche pour répondre..

Mais l'intervention du premier voyageur lui coupa la parole.

(*A suivre.*)

Pour le prix de 6 fr. 25

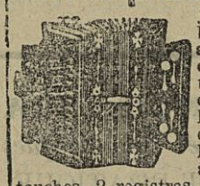

j'envoie contre remboursement mes **accordéons de concert** „Non plus ultra“ reconnus comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cent., à 2 **choeurs**, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garantis les meilleurs, double-soufflets en trois parties, forts, indestructibles, avec protège coins en acier, 2 fermoirs, riche garniture en nickel, clavier découvert en nickel et par là musique extraordinairement forte, pareille à celle d'un orgue. Un instrument à **3 choeurs** se vend **8 francs** seulement, un à **4 choeurs** seulement **10 fr.**, un à **6 choeurs** seulement **17 fr.**, un instrument à **2 rangées** de **21 touches** et **4 basses 14 fr.** seulement **française** Port 1 f. 25 en sus. Meilleure méthode pour apprendre soi-même gratis. Une **CITHARE à ACCORDS** excellente, à **3 claviers** et tous les accessoires coûte **4 fr.** seulement et une à **6 claviers 10 fr.** seulement. Le port de 2 cithares n'est également que de 1 fr. 25. Emballage gratis. Catalogue gratis. **Garantie:** Tous les jours des commandes renouvelées et milliers de lettres de reconnaissance. Port de lettres 25 cts. **Hermann Severing, Neuenrade (Allemagne).**

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 19e année. — Sommaire du n° 43. — 22 septembre 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — La plus jolie fille du monde (Tante Nicole). — L'enfant prodigue (L. Morin). — Le mariage de Polichinelle Meryem Cecil). — Plus méchant qu'un tigre. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, L. Saint, Louis Morin, E. Bayard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 septembre.

Vsse Nacla : Chronique mondaine. — Henri Germain : L'épreuve sanglante. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Daniel Riche : Le charme d'amour (suite). — Jules Simon : Le péché originel (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — Variétés.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez Mme **ESTIENNE**, buraliste, boulevard Gambetta.

— **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mme veuve BRUEL**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); et vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON **G. BLANC, TAILLEUR,** CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (**saison hiver**) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

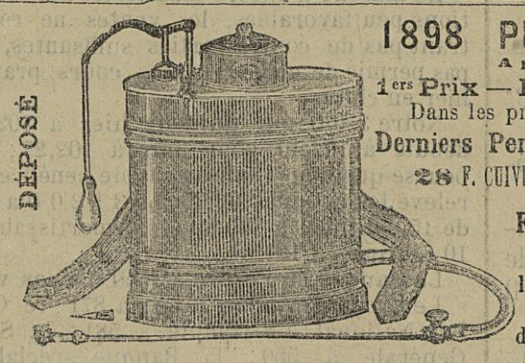

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **30** et **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.